

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2620

21 octobre 2013

SOMMAIRE

Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A.	125735	Riverside Europe Air Filters S.à r.l.	125719
Advans S.A., SICAR	125719	Riverside European Combi Participations S.à r.l.	125718
Aros II Holding S.à r.l.	125720	Riverside Europe Engineering Luxem- bourg S.à r.l.	125718
Avant Investment S.A.	125714	Riverside Europe Loudspeakers Luxem- bourg S.à r.l.	125718
Batiglobal S.à r.l.	125720	Rodema S.A.	125717
Bregal-Birchill Investments S.à r.l.	125720	Rodluc Music S.à r.l.	125718
By Kilian Retail S.à r.l.	125728	Romexx S.à r.l.	125717
CEREP II Investment Nine S.à r.l.	125723	SaarLorLux Immobilien AG	125717
CEREP II Investment Ten S.à r.l.	125714	Saturn S.à r.l.	125723
CEREP III S.à r.l.	125721	Securex Luxembourg	125760
CEREP III Sweden S.à r.l.	125721	Sèvres II S. à r.l.	125725
CEREP II S. à r.l.	125714	SGBT Asset Based Funding S.A.	125716
DYNA + S.à r.l.	125720	Shimna Holdings S.à r.l.	125717
EHOFF SCA SICAV SIF	125721	SIACI & PARTNERS Luxembourg	125716
Endurance HC Delta S.à r.l.	125725	Sinatra S.à r.l.	125724
Espace Couleurs S.à r.l.	125725	Skandia Life S.A.	125716
Euro Promo S.A.	125725	Slovenia Broadband S.à r.l.	125717
GSIImmo Luxembourg S.A.	125726	Smash Holding S.A.	125715
Harden S.A.	125722	S.M.L. Automobilhandel S.à r.l.	125719
HR Services S.A.	125726	Société de Financement pour les Trans- ports, SOFITRA S.A.	125715
HTF US Life 1 S.à r.l.	125721	Société Européenne pour le Développe- ment S.A.-SEDEV	125715
Huge Shipping S.A.	125722	Solairedirect Holding International S.A.	125724
Jopaco Holdings S.A.	125722	Suvaki S.A.	125715
Kingdom Investments II (TSF)	125726	TCL Lux s.à r.l.	125714
KTS S.à r.l.	125760	Telenet Finance III S.à r.l.	125716
Luling International Limited	125723	Vivacon Lux Property One S.à r.l.	125718
MDG Lux Batiservices S.A.	125759	Whitehall Bear S.à r.l.	125726
Michelangelo Acquisitions Luxembourg S.à r.l.	125722	WTC Sub-Holdings S.à r.l.	125724
Niel Petroleum S.A.	125753		
Ninfa Day Spa S.à r.l.	125727		
RE Family Healthcare S.à r.l.	125719		
RE Pet Food S.à r.l.	125719		

CEREP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.403.600,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 107.559.

—
EXTRAIT

Il apparaît que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013124076/13.

(130150771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

CEREP II Investment Ten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 126.036.

—
EXTRAIT

Il apparaît que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013124074/13.

(130150766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Avant Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.378.

—
RECTIFICATIF

Le rectificatif suivant est à apporter aux comptes de la Société déposés le 8 octobre 2012 N° L120172227, pour la période clôturant le 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 août 2013.

AVANT INVESTMENT SA

Référence de publication: 2013123993/13.

(130151081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

TCL Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 3, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 167.630.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 30 août 2013

Décision

Il est porté à la connaissance des tiers, qu'à partir du 1^{er} septembre 2013, le siège social de la société TCL Lux s.à r.l. va être transféré vers l'adresse suivante:

3, route d'Arlon

L-8832 Rombach-Martelange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124520/15.

(130150613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Suvaki S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 119.534.

Par décision du Conseil d'Administration tenu en date du 12 août 2013, Monsieur François MEUNIER, domicilié professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Giuliano BIDOLI, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

Luxembourg, le 02.09.2013.

Pour: SUVAKI S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013124495/17.

(130151448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Société Européenne pour le Développement S.A.-SEDEV, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 11.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT S. A. - SEDEV

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013124484/12.

(130151317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Société de Financement pour les Transports, SOFITRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 37.965.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013124482/12.

(130150924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Smash Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 157.617.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société avec effet au 30 août 2013

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 30 juin 2013, de sa fonction d'Administrateur de la catégorie B au sein de la Société et décide de coopter avec effet au 30 août 2013 Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur de la catégorie B.

Madame Cornelia METTLEN terminera le mandat de son prédécesseur.

Référence de publication: 2013124481/13.

(130151053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

SIACI & PARTNERS Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 163.395.

—
Extrait du Procès verbal du Conseil d'administration du 29 août 2013

Le siège social de la société est transféré à compter du 2 septembre 2013 du 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 26 rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013124474/12.

(130151063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

SGBT Asset Based Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 144.079.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124473/10.

(130151350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Skandia Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 160.699.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration de la Société en date du 7 mai 2013

En date du 7 mai 2013, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Steven LEVIN, administrateur de la Société, en tant que président du conseil d'administration de la Société et ce pour une durée indéterminée, cette décision prenant effet à partir de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 12 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Skandia Life S.A.

Signature

Référence de publication: 2013124451/16.

(130151215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Telenet Finance III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 158.653.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 août 2013

1. Monsieur Jonathan LEPAGE a démissionné de son mandat de gérant.

2. Madame Céline TRIDANT, administrateur de sociétés, née à Mont-Saint-Martin (France), le 1^{er} décembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Telenet Finance III S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013124506/16.

(130151090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Slovenia Broadband S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 145.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013124452/10.

(130150867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Shimna Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 119.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124450/10.

(130151493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

SaarLorLux Immobilien AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5513 Remich, 12, rue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 156.277.

hiermit legen wir mit sofortiger Wirkung unser Mandat als Commissaire aux Comptes der Gesellschaft nieder.

Luxembourg, den 26. August 2013.

Lighthouse Services S.à r.l.

Kristian Groke

Référence de publication: 2013124447/11.

(130151049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Rodema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 125.817.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/09/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013124439/12.

(130151237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Romexx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 14.060,53.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 175.894.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013124425/11.

(130150857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Vivacon Lux Property One S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 117.877.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/09/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013124423/12.

(130151155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Rodluc Music S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 7, Z.I.Mertzig.
R.C.S. Luxembourg B 93.423.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/09/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013124424/12.

(130151356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Riverside European Combi Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013124420/10.

(130150975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Riverside Europe Loudspeakers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 119.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013124419/10.

(130150991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Riverside Europe Engineering Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013124418/10.

(130150992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Riverside Europe Air Filters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013124417/10.

(130150979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

RE Family Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 140.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013124433/10.

(130150986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

RE Pet Food S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013124434/10.

(130150994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

S.M.L. Automobilhandel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.
R.C.S. Luxembourg B 66.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124445/10.

(130151417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Advans S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 110.428.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Advans S.A., SICAR

Société anonyme

Société d'Investissement en Capital à Risque (SICAR)

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013124610/14.

(130152041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Aros II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 1.001.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 156.861.

Il résulte d'une résolution prise par l'organe de gestion de la Société et datée du 27 août 2013 que le siège social de la Société a été transféré du 15 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec prise d'effet à dater du 1^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 septembre 2013.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013124605/14.

(130151575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Bregal-Birchill Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 60.000.000,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 57.794.

EXTRAIT

Les adresses professionnelles de Messieurs John Drury et Louis Brenninkmeijer, gérants, ont été modifiées comme suit en date du 12 Août 2013:

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Michelin House, 81 Fulham Road, 3^{ème} étage, London SW3 6RD, Angleterre;

- Louis BRENNINKMEIJER administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Michelin House, 81 Fulham Road, 3^{ème} étage, London SW3 6RD, Angleterre.

Référence de publication: 2013124631/15.

(130151891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Batiglobal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 43, rue Siggy vu Letzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 103.315.

Extrait de la résolution des associés en date du 21 août 2013

Les associés décident de transférer le siège social de la société du 22, rue des Cerisiers, L-1322 Luxembourg, au 43, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124637/13.

(130151953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

DYNA + S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.707.

Extrait des résolutions prises par assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 juillet 2013

Transfert du siège social avec effet au 1^{er} septembre 2013

- L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124753/12.

(130152044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

EHOF SCA SICAV SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 157.783.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

M. Robert Kimmels

Gérant de l'actionnaire gérant commandité

Référence de publication: 2013124168/14.

(130151162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

CEREP III Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.648.

EXTRAIT

Il apparaît que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013124095/13.

(130150888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

CEREP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.349.900,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.446.

EXTRAIT

Il apparaît que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013124093/13.

(130150852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

HTF US Life 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 28.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 167.695.

L1300096327

14/06/2013

Déposé le 14/06/2013 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

La mention rectificative remplacera la précédente version déposée.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2013.

Référence de publication: 2013124248/14.

(130150906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Harden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 29.786.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013124239/10.

(130151089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Huge Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 106.094.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124235/10.

(130151291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Jopaco Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 26.637.

Les comptes annuels (consolidés) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124267/11.

(130151265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Michelangelo Acquisitions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 142.377.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.

- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Harold HOPE, gérant
- Gabriel MOLLERBERG, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2013123735/23.

(130150267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Saturn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 171.605.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
 Marielle STIJGER
 Gérante

Référence de publication: 2013123816/23.

(130150264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

CEREP II Investment Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.137.

EXTRAIT

Il apparaît que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013124072/13.

(130150768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Luling International Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 97.052.

Extract of the general meeting of shareholders held on December 14 , 2012

The general meeting accepts the resignation of Mr Romain THILLENS as director of the company and decides to appoint with immediate effect, Madame Brigitte DENIS, having her professional address at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen as new director of the company.

Her mandate will lapse at the general meeting of shareholders of 2015.

Suit la traduction française

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 14 décembre 2012

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Romain THILLENS en sa qualité d'administrateur de la société et décide de nommer avec effet immédiat, Madame Brigitte DENIS, ayant son adresse professionnelle au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, en tant que nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Référence de publication: 2013124927/18.

(130152177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Sinatra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.515.200,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.931.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.

- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant

- GS Lux Management Services Sarl, gérant

- Dominique LE GAL, gérant

- Michael FURTH, gérant

- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2013123821/23.

(130150262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

WTC Sub-Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.183.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Août 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013123902/13.

(130150521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Solairedirect Holding International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.091.

Suivant l'assemblée générale ordinaire en date du 14.03.2013, les mandats suivants ont été prolongés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31.08.2017:

- Solairedirect SA, en tant qu'administrateur, dont le représentant permanent est M. Jean-Pascal Pham-Ba et dont le siège social est au 18, rue du Quatre Septembre, F-75002 Paris;

- Stéphane Jallat, en tant qu'administrateur, domicilié au 9, Vlamboom Crescent, Plattekloof ext. 3, 007500 Parow-Cape Town, Afrique du Sud;

- Adrien Rollé, en tant qu'administrateur, domicilié professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

SOLAIREDIRECT HOLDING INTERNATIONAL SA

Référence de publication: 2013125049/18.

(130151581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Sèvres II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.879.300,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 120.013.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.

- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2013123833/23.

(130150263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Euro Promo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8058 Bertrange, 5, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 67.297.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124178/10.

(130151422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Endurance HC Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Capellen, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 136.024.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013124169/11.

(130151029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Espace Couleurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 13A, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 85.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124174/10.

(130151123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Whitehall Bear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 137.548.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2013123876/23.

(130150635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

HR Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 78.679.

Le Bilan au 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124246/10.

(130150818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Kingdom Investments II (TSF), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.121.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013124274/10.

(130150936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

GSImmo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8352 Dahlem, 3, Op der Bunn.

R.C.S. Luxembourg B 171.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSImmo Luxembourg SA
Signature

Référence de publication: 2013124228/11.

(130151376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Ninfa Day Spa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Joseph Felten.

R.C.S. Luxembourg B 179.860.

L'an deux mille treize, le neuf août.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Amandio Dinis NUNES GOMES, salarié, né à Vinha da Rainha, Portugal, le 25 novembre 1982 (Matricule 1982 1125 076), demeurant à L-3423 Dudelange, 4, rue Henri Bessemer,

2.- Madame Isabel Maria RODRIGUES FERREIRA, salariée, née à Oliveira de Frades, Portugal, le 22 avril 1980 (Matricule 1980 0422 062), demeurant à L-3423 Dudelange, 4, rue Henri Bessemer.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de NINFA DAY SPA S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Howald.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a comme objet l'exploitation d'un institut de beauté avec parfumerie, ainsi que pédicure avec la vente et le conseil des produits de la branche, les soins du visage et du corps, pour chaque type de peau.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés.

Les autres associés de la société bénéficient cependant d'un droit de préemption qu'ils doivent exercer dans les trente jours, à partir de la réception de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception des termes et conditions de la cession projetée.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part social et les copropriétaires d'une part sociale devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an 2013.

Souscription:

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

1.- Monsieur Amandio NUNES GOMES, préqualifié: Quarante-neuf parts sociales,	49
4.- Madame Isabel RODRIGUES FERREIRA, préqualifiée: Cinquante et une parts sociales,	51
TOTAL: CENT parts sociales,	100

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Évaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 1.100.-.

Assemblée générale extraordinaire.

Réuni en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérante unique de la société pour une durée indéterminée: Madame Isabel Maria RODRIGUES FERREIRA, salariée, née à Oliveira de Frades, Portugal, le 22 avril 1980 (Matricule 1980 0422 062), demeurant à L-3423 Dudelange, 4, rue Henri Bessemer.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de sa gérante unique.
- 4.- L'adresse du siège social est fixée à L-1508 Howald, 4, rue Joseph Felten.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nunes Gomes, Rodrigues Ferreira, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 août 2013. Relation: EAC/2013/10765.

Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013123756/77.

(130150315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

By Kilian Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.881.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

BY H S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the law of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll. L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade Register under number B 171.206, acting as the sole founder, is here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing professionally at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which they declare to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended.

At any moment, partners may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to give an unipersonal character of the Company. In case of one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is "BY KILIAN RETAIL S.a r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-partners unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, managers will be appointed as type A manager or type B manager. The manager(s) need not to be partners.

The managers shall be appointed and their remuneration determined by a resolution of the general meeting of the partners of the Company taken by simple majority of the votes cast or, in case of sole partner, by decision of the sole partner. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one A manager and one B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents who need not to be partner(s) or manager(s) of the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, meetings of the board of managers will be validly held provided that the majority of managers are present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners decisions

Art. 14. Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partner's number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

The 500 (five hundred) shares representing the capital have been subscribed by the prenamed BY H S.a r.l., which has subscribed 500 (five hundred) shares, representing 100%, in the capital of the Company, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

A-Manager:

Mr. Kilian Hennessy, born on March 27, 1972 in Boulogne-Billancourt (France), residing at 18 rue Charles Bernhoeft, L-1240 Luxembourg;

B-Manager:

Mr. Christophe Davezac, born on February 14, 1964 in Cahors (France), with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one A manager and one B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-six août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

BY H S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.206;

Agissant en tant que seul fondateur, ici représenté par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé leur délivré à Luxembourg.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées, telles qu'amendées.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société est détenue par un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "BY KILIAN RETAIL S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés soit gérant de type A, soit gérant de type B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants sont désignés, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites par la prénommée, BY H S.à r.l. qui a souscrit 500 (cinq cents) parts sociales, représentant 100%, dans le capital de la Société et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Gérant A:

Monsieur Kilian Hennessy, né le 27 mars 1972 à Boulogne-Billancourt (France), résidant au 18 rue Charles Bernhoeft, L-1240 Luxembourg;

Gérant B:

Monsieur Christophe Davezac, né le 14 février 1964 à Cahors (France), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: Rachel UHL, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 août 2013. Relation: LAC/2013/39588.

Reçu soixante-quinze euros (€ 75.-)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 29 août 2013.

Référence de publication: 2013123550/385.

(130150705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 179.235.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of July,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED

ADELIS HOLDING I AB, a Swedish limited liability company, with registered office at Biblioteksgatan 9, 111 46 Stockholm, Sweden and registered with Swedish Companies Registration Office under number 556933-4633.

represented by Léa GNALY, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 30 July 2013.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the undersigned notary to record that:

1. The appearing party prenamed, represented as stated above, is the sole shareholder of Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A., a public limited liability company (*société anonyme*), having its registered office at 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company").

2. The share capital of the Company is fixed at two hundred eighty thousand Swedish Krona (SEK 280,000) represented by two hundred eighty thousand (280,000) shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1) each, fully paid up.

3. After this has been set forth, the above named sole shareholder, representing the entire corporate capital of the Company, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the nominal value of the shares, so as to fix it at one Öre (SEK 0.01) and subsequently to increase the number of shares from two hundred eighty thousand (280,000) shares to twenty-eight million (28,000,000) shares which will be allocated to the sole shareholder.

Second resolution

The sole shareholder resolves to create three (3) new classes of shares, namely the ordinary shares (the "Ordinary Shares"), the ordinary redeemable shares (the "Ordinary Redeemable Shares") and the mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") with a nominal value of one Öre (SEK 0.01) each.

The sole shareholder resolves that the financial rights and voting rights attached to the new classes of shares and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the articles of association to be amended as below.

Third resolution

The sole shareholder resolves to convert the twenty-eight million (28,000,000) existing shares into twenty-eight million (28,000,000) Ordinary Shares.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to create an authorized share capital in the aggregate amount of ten million two hundred and seventy-four thousand four hundred Swedish Kronor (SEK 10,274,400) divided into twenty-eight million (28,000,000) Ordinary Shares, four hundred ninety-nine million seven hundred twenty thousand (499,720,000) Ordinary Redeemable Shares and four hundred ninety-nine million seven hundred twenty thousand (499,720,000) MRPS having a nominal value of one Öre (SEK 0.01) each and to waive the special report set forth by article 32 -3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to subsequently amend and fully restate the articles of association of the Company so as to read from now on as follows:

"Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a public limited liability company (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Name. The name of the Company is "Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A."

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereinafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors (both terms as defined hereafter).

3.4. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered

office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

3.5. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors may establish branches or offices of representation in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administer, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even if not substantial, or to any company being a direct or indirect shareholder of the Company or to any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.

4.4. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts, liabilities or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares - Mandatory redeemable preferred shares - Authorized capital

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at two hundred and eighty thousand Swedish Kronor (SEK 280,000) divided into twenty-eight million (28,000,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") having a nominal value of one Ore (SEK 0.01) each.

In addition ordinary redeemable shares (the "Ordinary Redeemable Shares") and mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") may be created.

The terms "Shares" and "Share" or "Shareholder" and "Shareholders" shall, in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the Ordinary Shares, the Ordinary Redeemable Shares and the MRPS and the holders of the Ordinary Shares and Ordinary Redeemable Shares and the MRPS.

Without prejudice of Article 8 below, each Ordinary Share and Ordinary Redeemable Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders. The MRPS are non-voting shares as set forth in Article 44 of the Law.

6.2. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements. In case of a share capital increase of the Company, without prejudice to article 10 below, each of the

existing Shareholders of a same class of Shares shall be granted a preferential subscription right on the Shares of the same class issued by the Company, in pro rata to the Shares held by the existing Shareholders in such class of Shares.

The existing Shareholders will exercise their preferential subscription right in accordance with Article 32-3 (3) of the Law. The existing Shareholders shall not benefit from a preferential subscription right in case of the issuance of new Shares by the Company in exchange for a contribution in kind.

6.3. The general meeting of Shareholders may create any freely distributable reserve that they may deem necessary or appropriate. Such reserve shall be distributed further to a decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 7. Shares.

7.1. The Company may have one or more Shareholders.

7.2. Within the Ordinary Shares, the Ordinary Redeemable Shares and the MRPS, a Shareholder's right in the Company's assets and profits attached to such class shall be proportional to the number of Shares held by him/her/it.

7.3. The Shares are and will remain in registered form.

7.4. The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, purchase its own Shares.

7.5. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding a Shareholder shall not cause the Company's dissolution.

7.6. A register of Shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register of Shares will in particular contain the name of each Shareholder, his/her/its residence or registered or principal office and the number of Shares held by such Shareholder, the indication of the payments made on the Shares, any transfer of Shares and the dates thereof as well as any security rights granted on Shares.

7.7. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it.

7.8. Proof of ownership of Shares is established through the recording of a Shareholder in the register of Shares. Certificates of these recordings may be issued and signed by the Chairman and the Board of Directors, by any two of its members or by the Sole Director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

7.9. The Shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the Law.

8. Mandatory redeemable preferred shares.

8.1. Holders of MRPS are entitled to vote in every general meeting of Shareholders called upon to deal with all matters in relation to MRPS (e.g. the determination of the MRPS Fixed Cumulative Preferred Dividend (as defined hereinafter) attached to any MRPS, the actual dividend distribution on the MRPS, the conversion of the MRPS into ordinary shares).

In accordance with Article 46 of the Law, the holders of MRPS are also entitled to vote in every general meeting of Shareholders called upon to deal with the following matters:

- the issue of new Shares carrying preferential rights;
- the determination of the MRPS Fixed Cumulative Preferred Dividend and the MRPS Fixed Dividend attaching to non-voting Shares;
- conversion of preferred non voting Shares into ordinary shares;
- the reduction of the capital of the Company;
- any change to the corporate purpose of the Company;
- the issuance of convertible bonds;
- the dissolution of the Company before its term;
- the transformation of the Company into a company of another legal form.

In addition, the holders of the MRPS can vote in every general meeting called upon to deal with the approval of the annual accounts of the Company.

Except where the Law or the Articles provide otherwise, the holders of MRPS are not entitled to any voting rights in addition to the aforesaid and the below.

The holders of MRPS shall have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares and the Ordinary Redeemable Shares at all meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the MRPS Fixed Cumulative Preferred Dividend has not been paid in its entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all MRPS Fixed Cumulative Preferred Dividend shall have been paid in full.

In the cases where the MRPS holders are entitled to vote, the Ordinary Shares, the Ordinary Redeemable Shares and the MRPS shall carry one vote per Share.

Without prejudice of the foregoing, the holders of the MRPS are entitled to receive the same convening notices, documents, reports and information as the holders of Ordinary Shares and Ordinary Redeemable Shares.

A share premium in the amount of ninety-eight Ore (SEK 0.98) shall be paid on each MRPS (the "MRPS Share Premium") and shall be allocated to a share premium account, into which the MRPS Share Premium paid is transferred (the "MRPS Share Premium Account"). The MRPS Share Premium shall be attached to such MRPS and may be exclusively distributed to the holders of MRPS in pro-rata of the number of MRPS held by them.

The MRPS Share Premium may be distributed to the holders of MRPS by a resolution of the Sole Director or in case of plurality of directors by the Board of Directors subject to any provisions of the Law or the Articles.

8.2. MRPS issued by the Company are redeemable shares for a period of thirteen (13) years in accordance with the provisions of Article 49-8 of the Law. Except as otherwise provided in these Articles, all subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable at the request of the Company at any time in accordance with the provisions of Article 49-8 of the Law and in any case after thirteen (13) years as from the date of their issuance (the "Mandatory Redemption Date"). The redemption shall take place pursuant to a decision of the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors.

The redemption of MRPS can only be made using (i) sums available for distribution in accordance with Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of MRPS Share Premium) or (ii) the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

Except as provided otherwise in the Articles, the redemption price of each MRPS shall correspond at least to the nominal amount, plus the balance of the MRPS Share Premium, plus any accrued but unpaid, accumulated MRPS Fixed Cumulative Preferred Dividend, MRPS Fixed Dividend and MRPS Variable Dividend (as these terms are defined hereinafter) to which the MRPS is entitled (the "MRPS Redemption Price").

The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors shall redeem the MRPS out of the proceeds corresponding to ninety-nine percent (99%) of the Underlying Investment Income such as defined below.

Within the limits set forth in the two aforementioned paragraphs, the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors shall determine, at his (its) sole discretion and within the best corporate interest of the Company, the number of MRPS to be redeemed and the MRPS Redemption Price in order to (i) ensure the best allocation of the Underlying Investment Income to be repaid to the holders of the MRPS in prorata of their participation and (ii) avoid any rounding issue.

Once redeemed, such MRPS shall immediately thereafter be cancelled by a decision of the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors. Such cancellation shall be recorded by notarial deed to permit any amendments to these Articles consequential to the cancellation of these MRPS.

Where a decision to redeem MRPS has been taken, the payment of the applicable MRPS Redemption Price on the MRPS to be redeemed may be deferred, in whole or in part, if the Company does not have sufficient funds available for payment to redeem the MRPS. In such case, the Company shall still redeem the MRPS and shall pay at the time of the redemption that part of the MRPS Redemption Price, which the Company is capable of paying with the funds available for payment. Thereafter, the Company shall, in priority to any other amounts payable in respect of its share capital, pay to the former MRPS holders when it has sufficient funds available to do so, the balance of any amounts owing in respect of such redemption.

If the Law does not allow the Company to redeem all MRPS on their Mandatory Redemption Date, the Company shall redeem the maximum number of MRPS, which the Company is then permitted to redeem. Such redemption will be made on a pro rata basis from each MRPS holder.

At least three (3) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail, hand-delivery, internationally recognized overnight courier or by e-mail to each registered holder of the MRPS to be redeemed, at his or her address last shown in the register of Shares of the Company or at the e-mail address given by him or her, notifying such holder of the number of MRPS to be redeemed, specifying the redemption date, the MRPS Redemption Price, the formalities necessary to submit the MRPS to the Company for redemption and the determination of the MRPS Redemption Price, as provided for in this Article 8. Each holder of MRPS to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such MRPS to the Company. The MRPS Redemption Price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the register of the Shares of the Company as the owner thereof on the bank account designated by such owner.

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves. This reserve is not required in case of a redemption using the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

Redeemed MRPS bear no voting rights and have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds.

8.3. The MRPS are subordinated to all type of creditors but senior to Ordinary Shares and Ordinary Redeemable Shares or any other type of shares, meaning the MRPS holders are entitled to receive prior to any holders of Ordinary Shares and Ordinary Redeemable Shares an amount equal to the declared but unpaid dividends and the reimbursement of any initial MRPS contribution.

Art. 9. Ordinary redeemable shares.

9.1. Ordinary Redeemable Shares issued by the Company are redeemable shares for a period of thirteen (13) years in accordance with the provisions of Article 49-8 of the Law. Except as otherwise provided in these Articles, all subscribed and fully paid-up Ordinary Redeemable Shares shall be redeemable at the request of the Company at any time in accor-

dance with the provisions of Article 49-8 of the Law and in any case after the Mandatory Redemption Date. The Ordinary Redeemable Shares must be necessarily redeemed at the same time as the MRPS in the same proportion.

The redemption shall take place pursuant to a decision of the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors.

The redemption of Ordinary Redeemable Shares can only be made using (i) sums available for distribution in accordance with Article 72-1 of the Law (distributable funds, exclusive of MRPS Share Premium) or (ii) the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

Except as provided otherwise in the Articles, the redemption price of each Ordinary Redeemable Share shall at least correspond to the nominal amount, plus any accrued but unpaid Ordinary Fixed Dividend and Ordinary Variable Dividend to which the Ordinary Redeemable Share is entitled (the "Ordinary Redemption Price").

The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors shall redeem the Ordinary Redeemable Shares out of the proceeds corresponding to one percent (1%) of the Underlying Investment Income.

Within the limits set forth in the two aforementioned paragraphs, the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors shall determine, at his (its) sole discretion and within the best corporate interest of the Company, the number of Ordinary Redeemable Shares to be redeemed and the Ordinary Redemption Price in order to (i) ensure the best allocation of the Underlying Investment Income to be repaid to the holders of the Ordinary Redeemable Shares in prorate of their participation and (ii) avoid any rounding issue.

Once redeemed, such Ordinary Redeemable Shares together with the redeemed MRPS shall immediately thereafter be cancelled by a decision of the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors. Such cancellation shall be recorded by notarial deed to permit any amendments to these Articles consequential to the cancellation of these Ordinary Redeemable Shares and MRPS.

Where a decision to redeem Ordinary Redeemable Shares has been taken, the payment of the applicable Ordinary Redemption Price on the Ordinary Redeemable Shares to be redeemed may be deferred, in whole or in part, if the Company does not have sufficient funds available for payment to redeem the Ordinary Redeemable Shares. In such case, the Company shall still redeem the Ordinary Redeemable Shares and shall pay at the time of the redemption that part of the Ordinary Redemption Price, which the Company is capable of paying with the funds available for payment. Thereafter, the Company shall, in priority to any other amounts payable in respect of its share capital, pay after payment of the former MRPS holders the former Ordinary Redeemable Shares holders when it has sufficient funds available to do so, the balance of any amounts owing in respect of such redemption.

If the Law does not allow the Company to redeem all Ordinary Redeemable Shares on their Mandatory Redemption Date, the Company shall redeem the maximum number of Ordinary Redeemable Shares, which the Company is then permitted to redeem. Such redemption will be made on a pro rata basis from each Ordinary Redeemable Shares holder.

At least three (3) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail, hand-delivery, internationally recognized overnight courier or by e-mail to each registered holder of the Ordinary Redeemable Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the register of Shares of the Company or at the e-mail address given by him or her, notifying such holder of the number of Ordinary Redeemable Shares to be redeemed, specifying the redemption date, the Ordinary Redemption Price, the formalities necessary to submit the Ordinary Redeemable Shares to the Company for redemption and the determination of the Ordinary Redemption Price, as provided for in this Article 9. Each holder of Ordinary Redeemable Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary Redeemable Shares to the Company. The Ordinary Redemption Price of such Ordinary Redeemable Share shall be payable to the order of the person whose name appears on the register of the Shares of the Company as the owner thereof on the bank account designated by such owner.

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the Ordinary Redeemable Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves. This reserve is not required in case of a redemption using the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

Redeemed Ordinary Redeemable Shares bear no voting rights and have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds.

Art. 10. Authorised share capital.

10.1. The authorised capital is set at ten million two hundred and seventy-four thousand four hundred Swedish Kronor (SEK 10,274,400) divided into twenty-eight million (28,000,000) Ordinary Shares, four hundred ninety-nine million seven hundred twenty thousand (499,720,000) Ordinary Redeemable Shares and four hundred ninety-nine million seven hundred twenty thousand (499,720,000) MRPS having a nominal value of one Ore (SEK 0.01) each.

10.2. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period of five (5) years as from 31 July 2013 for any authorised Shares which have not yet been subscribed; the Board of Directors shall decide to issue Shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such Shares.

10.3. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors is hereby authorised to issue the MRPS in different classes to be determined at his (its) sole discretion.

10.4. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription of Shares and it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase of the capital upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully paid Shares to the Shareholders in lieu of dividends.

10.5. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors is further authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into Shares under the conditions to be set by the Board of Directors.

10.6. Each time the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors shall act to render effective the increase of capital, as authorised, the Article 6 shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

10.7 In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with Article 32-3 (5) of the Law, the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors is authorised to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing Shareholders for the same period of five (5) years.

Title III. - Management

Art. 11. Management.

11.1. The Company may be managed by one director (the "Sole Director"), whether Shareholder or not, as long as it has a sole Shareholder. In case there are several Shareholders, the Company shall be managed by a board of directors comprising at least three (3) members, whether Shareholders or not (the "Board of Directors", each member individually, a "Director"). The Directors are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of Shareholders, which may at any time remove them.

11.2. The holders of MRPS shall have the exclusive right and obligation to nominate candidates for one (1) of the positions on the Board of Directors (the "MRPS Director") at each general meeting of Shareholders called for the purpose of electing a person to such position.

In connection with each election of the MRPS Director to such position, the MRPS holders shall nominate at least two (2) persons for election to such position.

11.3. The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of Shareholders.

Art. 12. Meeting of the board of directors.

12.1. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman (the "Chairman").

12.2. The Board of Directors convenes upon call by the Chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) Directors so request. In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.3. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, facsimile, e-mail, or letter another Director as his proxy.

12.4. Meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg. The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the Directors present either in person or by proxy at such meeting.

12.5. Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone and videoconference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

12.6. Written resolutions signed by all the members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Directors may be signed (i) by all Directors present or represented at the meeting, or (ii) by any two Directors present or represented at the meeting, or (iii) by the Chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Directors or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Directors at such meeting of the Board of Directors.

12.8. In case of a Sole Director, the resolutions of the Sole Director shall be documented in writing.

Art. 13. Powers.

13.1. The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company. All powers

not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors.

13.2. The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of its Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the person in charge of the daily management of the Company, as far as the daily management is concerned, unless special decisions have been taken concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors pursuant to article 14 of the Articles.

13.3. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Sole Director or by the Board of Directors, represented by its Chairman or by the Director delegated for this purpose.

Art. 14. Delegations.

14.1. The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, whether Directors or not.

14.2. He/it may also commit the management of a special branch of the Company to one or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, whether a Director or Shareholder or not.

Title IV. - Supervision

Art. 15. Supervision. Except where according to the Law the Company's annual accounts must be audited by an approved independent auditor, the Company's annual accounts shall be reviewed by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of the Shareholders, which will fix their number and its/their remuneration, as well as the term of its/their office, which must not exceed six (6) years.

Title V. - General Meeting of shareholders

Art. 16. Powers - Holding of general Meetings.

16.1. The sole Shareholder shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under Section IV § 5 of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes. In such case and where the term sole Shareholder is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the general meeting of Shareholders used in the Articles is to be construed as a reference to the sole Shareholder.

16.2. In case there is more than one Shareholder, resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders.

16.3. If all the Shareholders are present or represented and informed of the agenda of the meeting, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

16.4. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

16.5. Each Shareholder may participate in any general meeting of Shareholders by telephone or videoconference or by any similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to be identified, and to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

16.6. Except as otherwise provided by the Law or the Articles, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at such meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

16.7. Subject to the terms and conditions provided by the Law, the Articles may be amended by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted with a majority of two thirds (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's corporate capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed by a majority of two third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account. Save where they have voting rights, no account shall be taken of non-voting shares (including MRPS) in determining the quorum and majority at general meetings.

16.8. The annual general meeting of Shareholders will be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the convening notice on the 20th of June at 11:00 a.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting of Shareholders will be held on the next following business day.

Title VI. - Financial year, Allocation of profits

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, minus the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The share premium or other distributable reserve account may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium or other distributable reserve account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors. The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

18.2. Subject to the provisions of the Law and these Articles, the general meeting of Shareholders may decide to declare and pay dividends as follows:

18.2.1. the holders of the MRPS are entitled to a cumulative fixed preferred dividend (the "MRPS Fixed Cumulative Preferred Dividend") at the annual rate of zero point one percent (0.1 %) per year (on the basis of a 365-day year) of the nominal value of the MRPS and the MRPS Share Premium paid on such MRPS, it being understood that the MRPS Fixed Cumulative Preferred Dividend is a dividend to be paid in priority to the holders of the MRPS in any year in which the Company has made sufficient profits;

18.2.2. the holders of the MRPS are entitled to a fixed dividend (the "MRPS Fixed Dividend") at the annual rate of two point nine percent (2.9%) per year (on the basis of a 365-day year) of the nominal value of the MRPS and the MRPS Share premium paid on such MRPS.

18.2.3. the holders of the MRPS are entitled to a variable dividend (the "MRPS Variable Dividend") corresponding to ninety-nine percent (99%) of Underlying Investment Income less the MRPS Fixed Cumulative Preferred Dividend and the MRPS Fixed Dividend as computed for the relevant financial year.

18.2.4. the holders of the Ordinary Redeemable Shares are entitled to a fixed dividend (the "Ordinary Fixed Dividend") at the annual rate of three percent (3%) per year of the nominal value of the Ordinary Redeemable Shares.

18.2.5. the holders of the Ordinary Redeemable Shares are entitled to a variable dividend (the "Ordinary Variable Dividend") corresponding to one percent (1%) of the Underlying Investment Income less the Ordinary Variable Dividend as computed for the relevant financial year.

18.2.6. the balance if any shall be distributed to the holders of Ordinary Shares.

18.3. For the avoidance of doubt, any payment of dividend shall be made in prorata of the number of Shares held by the Shareholder.

18.4. The distribution of the MRPS Fixed Cumulative Preferred Dividend, the MRPS Fixed Dividend, the MRPS Variable Dividend, the Ordinary Fixed Dividend and the Ordinary Variable Dividend may be made under the form of a redemption of Shares in accordance with Articles 8 and 9 above.

18.5. For the purposes of these Articles "Underlying Investment" means any principal linked participating securities under Swedish laws issued by a Swedish private limited liability company, namely Adelis Equity Partners Fund I AB subscribed or acquired by the Company.

18.6. For the purposes of these Articles "Underlying Investment Income" means the positive income (after taxes) of the Company deriving from the Underlying Investment with respect to such financial year in accordance with the Company's accounts prepared under Luxembourg GAAP less (a) the expenses in relation with the Underlying Investment, (b) the losses carried forward of the Company in connection with the Underlying Investment and c) where applicable in case of future debt investments, a market-standard administration fee determined after deduction of (a) and (b) by the Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors.

18.7. The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors is authorised to decide and to distribute interim dividends in accordance with the provisions of Articles 18.2., 18.3. and 18.4. above.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution and Liquidation.

19.1. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

19.2. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation the payment of the proceeds from the liquidation shall be made in the following order of priority:

19.2.1. each MRPS holder shall have a right to the payment of the accrued and unpaid MRPS Fixed Cumulative Dividend attributable to the MRPS held by him or her.

19.2.2. each MRPS holder shall have a right to the reimbursement of the nominal value and the MRPS Share Premium paid on the MRPS held by him or her.

19.2.3. each holder of Ordinary Redeemable Shares and Ordinary Shares shall have a right to the reimbursement of the nominal value of the Ordinary Redeemable Shares and Ordinary Shares held by him or her.

19.2.4. the final surplus, if any, shall be distributed to the holders of Ordinary Redeemable Shares and Ordinary Shares in pro rata to their participation.

Title VIII. - Applicable law

Art. 20. Applicable law. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law."

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille treize, le trente et un juillet,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ACOMPARU

ADELIS HOLDING I AB, une société à responsabilité limitée de droit suédois, ayant son siège social à Biblioteksgatan 9, 111 46 Stockholm, Suède et immatriculée au Registre des Sociétés suédois sous le numéro 556933-4633.

représentée par Léa GNALY, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 juillet 2013.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. La partie comparante prénommée, représentée tel qu'établi ci-dessus, est l'actionnaire unique d'Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 127 rue de Muhlenbach, L -2168 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société").

2. Le capital social de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt mille Couronnes suédoises (280.000 SEK) représenté par deux cent quatre-vingt mille (280.000) actions d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1 SEK) chacune, entièrement libérées.

3. Après que ceci ait été établi, l'actionnaire unique ci-dessus mentionné, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier la valeur nominale des actions, de manière à la fixer à un centime de Couronne Suédoise (0.01 SEK) et d'augmenter par conséquent le nombre d'actions de deux cent quatre-vingt mille (280.000) actions à vingt-huit millions (28.000.000) d'actions qui seront attribuées à l'actionnaire unique.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de créer trois (3) nouvelles catégories d'actions, à savoir les actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"), les actions ordinaires rachetables (les "Actions Ordinaires Rachetables") et les actions préférentielles obligatoirement rachetables (les "APOR") ayant une valeur nominale d'un centime de Couronne suédoise (0.01 SEK) chacune.

L'actionnaire unique décide que les droits financiers et les droits de vote rattachés aux nouvelles catégories d'actions et les conditions de leur rachat et de leur annulation seront déterminés dans les statuts à modifier comme ci-dessous.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de convertir les vingt-huit millions (28.000.000) d'actions existantes en vingt-huit millions (28.000.000) d'Actions Ordinaires.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de créer un capital autorisé d'un montant total de dix millions deux cent soixante-quatorze mille quatre cents Couronnes suédoises (10.274.400 SEK) divisé en vingt-huit millions (28.000.000) d'Actions Ordinaires, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent vingt mille (499.720.000) Actions Ordinaires Rachetables et quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent vingt mille (499.720.000) APOR ayant une valeur nominale d'un centime de Couronne suédoise (0.01 SEK) chacune et de renoncer au rapport spécial requis par l'article 32 -3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier en conséquence les statuts de la Société qui se liront désormais comme suit:

"Titre I^{er} . - Forme - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société anonyme (la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Nom. Le nom de la Société est "Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A."

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires (tel que défini ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après).

3.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

3.5. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut constituer des succursales ou des bureaux de représentation tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative et de gestion.

4.3. La Société peut subordonner ses créances en faveur de tiers pour les obligations de toute Société Apparentée.

4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose

du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement

4.5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toute Société Apparentée, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs susmentionnés, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs susmentionnés.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital social - Actions - Actions privilégiées obligatoirement rachetables - Capital autorisé

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt mille Couronnes suédoises (280.000 SEK) divisé en vingt-huit millions (28.000.000) d'actions (les "Actions Ordinaires") ayant une valeur nominale de un centime de Couronne suédoise (0.01 SEK) chacune.

En outre des actions ordinaires rachetables (les "Actions Ordinaires Rachetables") et des actions préférentielles obligatoirement rachetables (les "APOR") pourront être créées.

Les termes "Actions" et "Action" ou "Actionnaire" et "Actionnaires" devront, dans les Statuts, à moins qu'il ne soit expressément ou implicitement établi autrement, inclure respectivement les Actions Ordinaires, les Actions Ordinaires Rachetables et les APOR ainsi que les détenteurs d'Actions Ordinaires, d'Actions Ordinaires Rachetables et d'APOR.

Sans porter préjudice aux dispositions de l'Article 8 ci-dessous, chaque Action Ordinaire et Action Ordinaire Rachetable donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des Actionnaires. Les APOR sont des actions sans droit de vote tel que prévu à l'Article 44 de la Loi.

6.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué conformément aux exigences légales Luxembourgeoises. En cas d'augmentation du capital social de la Société, sans porter préjudice aux dispositions de l'Article 10 ci-dessous, chacun des Actionnaires existants d'une même classe d'Actions aura un droit préférentiel de souscription sur les Actions de cette même classe émises par la Société proportionnellement aux Actions détenues par les Actionnaires existants dans cette classe d'Actions.

Les Actionnaires existants exerceront leur droit préférentiel de souscription conformément à l'Article 32-3(3) de la Loi. Les Actionnaires existants ne bénéficieront pas d'un droit préférentiel de souscription lors de l'émission de nouvelles Actions par la Société en échange d'un apport en nature.

6.3. L'assemblée générale des Actionnaires peut créer toute réserve librement distribuable qu'elle jugera nécessaire ou appropriée. Une telle réserve sera distribuée à l'issue d'une décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 7. Actions.

7.1. La Société peut avoir un ou plusieurs Actionnaires.

7.2. Parmi les Actions Ordinaires, les Actions Ordinaires Rachetables et les APOR, le droit d'un Actionnaire aux actifs et profits de la Société rattachés à telle classe sera proportionnel au nombre d'Actions détenus par ce dernier.

7.3. Les Actions sont et demeureront sous la forme nominative.

7.4. La Société peut, dans la mesure et selon les modalités prévues par la Loi, racheter ses propres Actions.

7.5. La mort, l'incapacité légale, la dissolution, la faillite ou tout procédé analogue d'un des Actionnaires n'entraînera pas la dissolution de la Société.

7.6. Un registre des Actions sera conservé au siège social de la Société, où il sera tenu à la disposition des Actionnaires pour inspection. Ce registre des Actions contiendra en particulier le nom de chaque Actionnaire, son adresse principale ou professionnelle, le nombre d'Actions détenu par ce dernier, l'indication des paiements effectués sur lesdites Actions, toute cession d'Actions et les dates des cessions ainsi que les sûretés données sur les Actions.

7.7. Chaque Actionnaire devra notifier à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement éventuel. La Société peut se prévaloir de la dernière adresse fournie par l'Actionnaire.

7.8. La preuve de la propriété des Actions est établie à travers l'enregistrement d'un Actionnaire dans le registre des Actions. Des certificats de ces enregistrements peuvent être émis et signés par le Président et le Conseil d'Administration, par deux de ses membres ou par l'Administrateur Unique le cas échéant, à la demande et aux frais de l'Actionnaire en question.

7.9. Les Actions sont librement cessibles conformément aux termes de la Loi.

8. Actions préférentielles obligatoirement rachetables.

8.1. Les détenteurs d'APOR ont un droit de vote à toutes les assemblées générales d'Actionnaires convoquées pour résoudre toutes les affaires en lien avec les APOR (ex. détermination du Dividende Cumulatif Préférentiel Fixe d'APOR (ci-après défini) rattaché aux APOR, la distribution de dividendes effective sur les APOR, la conversion des APOR en actions ordinaires).

En outre, conformément à l'Article 46 de la Loi, les détenteurs d'APOR ont un droit de vote aux assemblées générales des Actionnaires convoquées pour régler les affaires suivantes:

- l'émission de nouvelles Actions avec droits préférentiels;
- la détermination du Dividende Cumulatif Préférentiel Fixe d'APOR et le Dividende Fixe d'APOR attachés aux Actions sans droit de vote;
- la conversion des Actions préférentielles sans droit de vote en actions ordinaires;
- la réduction du capital social de la Société;
- tout changement dans l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution de la Société avant son terme;
- la transformation de la Société en société d'une autre forme sociale.

En outre, les détenteurs d'APOR peuvent voter à toute assemblée générale convoquée pour approuver les comptes annuels de la Société.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les détenteurs d'APOR n'ont pas de droit de vote au delà de ce qui précède et de ce qui suit.

Les détenteurs d'APOR auront les mêmes droits de vote que les détenteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions Ordinaires Rachetables à toutes les assemblées, si, malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, le Dividende Cumulatif Préférentiel Fixe d'APOR n'a pas été payé dans son intégralité pour une raison quelconque pendant deux exercices sociaux consécutifs et ce jusqu'au moment où tous les Dividendes Cumulatifs Préférentiels Fixes d'APOR, auront été payés en totalité.

Dans le cas où les détenteurs d'APOR ont un droit de vote, les Actions Ordinaires, les Actions Ordinaires Rachetables et les APOR disposeront d'une voix par Action.

Sans porter préjudice à ce qui précède, les détenteurs d'APOR ont le droit de recevoir les mêmes convocations, documents, rapports et informations que les détenteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions Ordinaires Rachetables.

Une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-dix-huit centimes de Couronnes suédoise sera payée sur chacune des APOR (la "Prime d'Emission d'APOR") et sera attribuée à un compte de prime d'émission sur lequel la Prime d'Emission d'APOR payée sera transférée (le "Compte Prime d'Emission d'APOR"). Le Compte Prime d'Emission d'APOR sera rattaché auxdits APOR et pourra faire l'objet d'une distribution exclusive aux détenteurs d'APOR proportionnellement au nombre d'APOR détenus par ces derniers.

La Prime d'Emission d'APOR pourra être distribuée aux détenteurs d'APOR par une décision de l'Administrateur Unique et en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts.

8.2. Les APOR émises par la Société sont des actions rachetables pendant une période de treize (13) années conformément aux dispositions de l'Article 49-8 de la Loi. Sauf dispositions contraires des Statuts, toutes les APOR souscrites et entièrement libérées sont rachetables à tout moment à la demande de la Société conformément aux dispositions de l'Article 49-8 de la Loi et en toutes circonstances treize (13) années après leur émission (la "Date de Rachat Obligatoire"). Le rachat aura lieu suivant une décision de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

Le rachat d'APOR ne peut se faire qu'en utilisant (i) les sommes disponibles pour distribution conformément à l'Article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris la Prime d'Emission d'APOR) ou (ii) les produits d'une nouvelle émission faite dans le but d'un tel rachat.

Sauf dispositions contraires des Statuts, le prix de rachat de chaque APOR doit correspondre au moins au montant nominal, plus le solde de la Prime d'Emission d'APOR, plus tout Dividende Cumulatif Préférentiel Fixe d'APOR échu, accumulé mais impayé, Dividende Fixe d'APOR et Dividende Variable d'APOR (tels que ces termes sont définis ci-après) auxquels les APOR donnent droit (le "Prix de Rachat d'APOR").

L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration devra racheter les APOR à partir des bénéfices correspondant à quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) du Revenu de l'Investissement Sous-Jacent tel que défini ci-après.

Dans les limites fixées dans les deux paragraphes précités, l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration devra déterminer à sa seule discrétion et dans l'intérêt social de la Société, le nombre d'APOR à racheter et le Prix de Rachat d'APOR afin (i) d'assurer la meilleure répartition du Revenu de l'Investissement Sous-Jacent à rembourser aux détenteurs d'APOR proportionnellement à leur participation et (ii) d'éviter tout problème d'arrondi.

Une fois rachetées, les APOR seront immédiatement annulées par une décision de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration. Une telle annulation sera enregistrée par acte notarié afin de permettre toute modification aux Statuts suite à l'annulation de ces APOR.

Lorsqu'une décision de racheter les APOR a été prise, le paiement du Prix de Rachat d'APOR applicable aux APOR à racheter, peut être différé, en tout ou partie, si la Société ne dispose pas de suffisamment de fonds disponibles pour le paiement des APOR à racheter. Dans ce cas, la Société pourra encore racheter les APOR et devra payer au moment du rachat telle partie du Prix de Rachat d'APOR, que la Société est en mesure de payer avec les fonds disponibles pour paiement. Par la suite, la Société, par priorité à tout autre montant payable en rapport avec le capital social, paiera aux anciens détenteurs d'APOR, lorsqu'elle dispose de fonds suffisants pour le faire, le solde de tous montants dus en rapport avec un tel rachat.

Si la Loi ne permet pas à la Société de racheter tous ses APOR à la Date de Rachat Obligatoire, la Société devra racheter le nombre maximum d'APOR que la Société est alors autorisée à racheter. Un tel rachat se fera de chaque détenteur d'APOR sur une base proportionnelle.

Au moins trois jours (3) jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, par délivrance en mains propres ou par un système de messagerie 24h/24 reconnu internationalement ou par email, à chacun des détenteurs d'APOR à racheter, à la dernière adresse figurant dans le registre des Actions de la Société ou à l'adresse email fournie par ce dernier, notifiant audit détenteur, le nombre d'APOR à racheter, la date de rachat, le Prix de Rachat d'APOR, les formalités nécessaires pour soumettre les APOR à la Société pour rachat et la détermination du Prix de Rachat d'APOR, tel que prévu par cet Article 8. Chaque détenteur d'APOR à racheter devra remettre à la Société le ou les certificat(s) le cas échéant, émis en relation avec de telles APOR. Le Prix de Rachat d'APOR de telles APOR sera payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre des Actions de la Société en tant que propriétaire, sur le compte bancaire désigné à cet effet par ledit propriétaire.

Un montant équivalent à la valeur nominale, ou, en l'absence d'une telle valeur, au pair comptable, de toutes les APOR rachetées doit être inclus dans une réserve qui ne peut pas être distribuée aux Actionnaires, sauf en cas de réduction du capital social souscrit; la réserve pourra uniquement être utilisée pour augmenter le capital social souscrit par capitalisation des réserves. Cette réserve n'est pas requise lors d'un rachat utilisant les produits d'une nouvelle émission faite dans le but de ce rachat.

Les APOR rachetées n'auront aucun droit de vote et aucun droit aux dividendes ou au boni de liquidation.

8.3. Les APOR sont subordonnées à tous types de créanciers mais prévaudront sur les Actions Ordinaires et les Actions Ordinaires Rachetables ou tout autre type d'actions, signifiant que les détenteurs d'APOR ont le droit de recevoir par priorité sur les détenteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions Ordinaires Rachetables un montant égal aux dividendes déclarés mais impayés et au remboursement de l'apport sur les APOR initiales.

Art. 9. Actions ordinaires rachetables.

9.1. Les Actions Ordinaires Rachetables émises par la Société sont des actions rachetables pendant une période de treize (13) années conformément aux dispositions de l'Article 49-8 de la Loi. Sauf dispositions contraires des Statuts, toutes les Actions Ordinaires Rachetables souscrites et entièrement libérées sont rachetables à tout moment à la demande de la Société conformément aux dispositions de l'Article 49-8 de la Loi et en toutes circonstances après la Date de Rachat Obligatoire. Les Actions Ordinaires Rachetables doivent nécessairement être rachetées en même temps que les APOR dans la même proportion.

Le rachat devra avoir lieu suivant une décision de l'Administrateur Unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

Le rachat des Actions Ordinaires Rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant (i) les sommes disponibles pour la distribution conformément à l'Article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, à l'exclusion de la Prime d'Emission d'APOR) ou (ii) les produits d'une nouvelle émission faite dans le but d'un tel rachat.

Sauf dispositions contraires des Statuts, le prix de rachat de chacune des Actions Ordinaires Rachetables doit au moins correspondre à la valeur nominale, plus les Dividendes Ordinaires Fixes et les Dividendes Ordinaires Variables auxquels les Actions Ordinaires Rachetables donnent droit (le «Prix de Rachat Ordinaire»).

L'Administrateur Unique et en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit racheter les Actions Ordinaires Rachetables à partir des bénéfices correspondant à un pour cent (1%) du Revenu de l'Investissement Sous-Jacent.

Dans les limites fixées dans les deux paragraphes précités, l'Administrateur Unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration déterminera à sa seule discrétion et dans l'intérêt social de la Société, le nombre d'Actions Ordinaires Rachetables à racheter et le Prix de Rachat Ordinaire afin (i) d'assurer la meilleure répartition du Revenu de l'Investissement Sous-jacent à rembourser aux détenteurs d'Actions Ordinaires Rachetables proportionnellement à leur participation et (ii) d'éviter tout problème d'arrondi.

Une fois rachetées, les Actions Ordinaires Rachetables ensemble avec les APOR rachetées devront immédiatement être annulées par une décision de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration. Une telle annulation sera enregistrée par acte notarié afin de permettre toute modification aux Statuts suite à l'annulation de ces Actions Ordinaires Rachetables et des APOR.

Lorsqu'une décision de racheter des Actions Ordinaires Rachetables a été prise, le paiement du Prix de Rachat Ordinaire applicable aux Actions Ordinaires Rachetables à racheter, peut être différé, en tout ou partie, si la Société ne dispose pas de suffisamment de fonds disponibles pour le paiement des Actions Ordinaires Rachetables à racheter. Dans ce cas, la Société pourra encore racheter les Actions Ordinaires Rachetables et devra payer au moment du rachat telle partie du Prix Ordinaire de Rachat, que la Société est en mesure de payer avec les fonds disponibles pour paiement. Par la suite, la Société, par priorité à tout autre montant payable en rapport avec le capital social, paiera après paiement aux anciens détenteurs d'APOR, les anciens détenteurs d'Actions Ordinaires Rachetables lorsqu'elle dispose de fonds suffisants pour le faire, le solde de tout montant dû en rapport avec un tel rachat.

Si la Loi ne permet pas à la Société de racheter toutes ses Actions Ordinaires Rachetables à la Date de Rachat Obligatoire, la Société devra racheter le nombre maximum d' Actions Ordinaires Rachetables que la Société est alors autorisée à racheter. Un tel rachat se fera de chaque détenteur d'Actions Ordinaires Rachetables sur une base proportionnelle.

Au moins trois jours (3) jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, par délivrance en mains propres ou par un système de messagerie 24h/24 reconnu internationalement ou par email, à chacun des détenteurs d' Actions Ordinaires Rachetables à racheter, à la dernière adresse figurant dans le registre des Actions de la Société ou à l'adresse email fournie par ce dernier, notifiant audit détenteur, le nombre d' Actions Ordinaires Rachetables à racheter, la date de rachat, le Prix de Rachat Ordinaire, les formalités nécessaires pour soumettre les Actions Ordinaires Rachetables à la Société pour le rachat et la détermination du Prix de Rachat Ordinaire, tel que prévu par cet Article 9. Chaque détenteur d'Actions Ordinaires Rachetables à racheter devra remettre à la Société le ou les certificat(s) le cas échéant, émis en lien avec de telles Actions Ordinaires Rachetables. Le Prix de Rachat Ordinaire de telles Actions Ordinaires Rachetables sera payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre des Actions de la Société en tant que propriétaire, sur le compte bancaire désigné à cet effet par ledit propriétaire.

Un montant équivalent à la valeur nominale, ou, en l'absence d'une telle valeur, au pair comptable, de toutes les Actions Ordinaires Rachetables rachetées doit être inclus dans une réserve qui ne peut pas être distribuée aux Actionnaires, sauf en cas de réduction du capital social souscrit; la réserve pourra uniquement être utilisée pour augmenter le capital social souscrit par capitalisation des réserves. Cette réserve n'est pas requise lors d'un rachat utilisant les produits d'une nouvelle émission faite dans le but de ce rachat.

Les Actions Ordinaires Rachetables rachetées n'auront aucun droit de vote et aucun droit aux dividendes ou au boni de liquidation.

Art. 10. Capital autorisé.

10.1. Le capital autorisé est fixé à dix millions deux cent soixante-quatorze mille quatre cents Couronnes suédoises (10.274.400 SEK) divisé en vingt-huit millions (28.000.000) d'Actions Ordinaires, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent vingt mille (499.720.000) Actions Ordinaires Rachetables et quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent vingt mille (499.720.000) APOR ayant une valeur nominale d'un centime de Couronne suédoise (0,01 SEK) chacune.

10.2. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration est autorisé et instruit à rendre effectif l'augmentation de capital, en tout ou partie, de temps à autre, au cours d'une période de cinq (5) années à partir du 31 juillet 2013 pour toutes les Actions autorisées, n'ayant pas encore été souscrites; le Conseil d'Administration doit décider d'émettre des Actions représentant ladite augmentation totale ou partielle du capital social et doit accepter les souscriptions pour telles Actions.

10.3. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des APOR de différentes catégories qui seront déterminées à sa seule discrétion.

10.4. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration est autorisé et instruit à déterminer les conditions relatives à la souscription des Actions et pourra de temps à autre prendre la décision d'effectuer une augmentation totale ou partielle du capital social suite à la conversion du profit net de la Société en capital social et l'attribution d'Actions entièrement libérées aux Actionnaires au lieu des dividendes.

10.5. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des obligations convertibles ou tout autre instrument ou obligation équivalent avec droit de souscription ou d'émettre tout instrument financier de dette convertible en Actions selon les conditions qui seront définies par le Conseil d'Administration.

10.6. A chaque fois que l'Administrateur Unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration agit pour rendre effectif l'augmentation du capital, tel qu'autorisé, l'Article 6 devra être modifié de manière à refléter le résultat d'une telle action; le Conseil d'Administration devra prendre ou autoriser toute personne à prendre les mesures nécessaires à l'exécution et la publication de telle modification.

10.7. Concernant l'autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'Article 32-3 (5) de la Loi, l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration est autorisé à supprimer ou à limiter tout droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants pour la même période de cinq (5) ans.

Title III. - Administration

Art. 11. Administration.

11.1. La Société peut être gérée par un administrateur (l' "Administrateur Unique"), Actionnaire ou non, aussi longtemps qu'elle a un seul Actionnaire. En cas de pluralité d'Actionnaires, la Société sera gérée par un conseil d'administration comprenant au moins trois (3) membres, Actionnaires ou non (le "Conseil d'Administration", chaque membre individuellement, un "Administrateur"). Les Administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant excéder six (6) ans par l'assemblée générale des Actionnaires, qui pourra les révoquer à tout moment.

11.2. Les détenteurs d'APOR auront le droit exclusif et l'obligation de proposer des candidats à un (1) des postes du Conseil d'Administration (l' "Administrateur APOR") à chaque assemblée générale des Actionnaires convoquée pour élire une personne à un tel poste.

Concernant toute élection d'un Administrateur APOR à ce poste, les détenteurs d'APOR devront proposer au moins deux (2) personnes pour l'élection à un tel poste.

11.3. Le nombre d'Administrateurs, leur mandat et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 12. Réunion du conseil d'administration.

12.1. Le Conseil d'Administration devra désigner parmi ses membre un président (le "Président").

12.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière. Il devra être convoqué à chaque fois qu'au moins deux (2) Administrateurs le demandent. Si tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités et conditions de convocation.

12.3. Tout Administrateur pourra agir lors de toute réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit, par télégramme, facsimile, courrier électronique, ou lettre un autre Administrateur en tant que mandataire.

12.4. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront au Luxembourg. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité de ces membres est présente en personne ou par mandataire. Les résolutions seront valablement adoptées si elles sont prises à la majorité des votes des Administrateurs, présents soit en personne ou par mandataire à ladite réunion.

12.5. Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration par un moyen de communication (y compris le téléphone et une vidéoconférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à une telle réunion (soit en personne ou par mandataire, ou par un tel moyen de communication) d'entendre et de se faire entendre par les autres membres à tout moment, sera réputé être présent en personne à ladite réunion, et sera pris en compte dans le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Si la résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel a été initié du Luxembourg.

12.6. Les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront le même effet et la même validité que des résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies d'une même résolution et peut être prouvé par lettre, facsimile, courrier électronique ou moyen similaire de communication.

12.7. Le procès verbal d'une réunion du Conseil d'Administration peut être signé (i) par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux Administrateurs présents ou représentés à la réunion ou (iii) par le Président et le secrétaire nommé le cas échéant à la réunion du Conseil d'Administration ou (iv) par toute personne à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'Administration à une telle réunion du Conseil d'Administration.

12.8. En cas d'Administrateur Unique, les résolutions de l'Administrateur Unique seront prises par écrit.

Art. 13. Pouvoirs.

13.1. L'Administrateur Unique ou en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration, a tous les pouvoirs pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires tombent dans la compétence de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, du Conseil d'Administration.

13.2. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs, ou par la seule signature de toute personne en charge de la gestion journalière de la Société, dans la mesure où la gestion journalière est concernée, à moins qu'une décision spéciale n'ait été prise concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoir ou

procurations données par l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration conformément à l'Article 14 des Statuts.

13.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par l'Administrateur Unique ou par le Conseil d'Administration représenté par son Président ou l'Administrateur délégué à cet effet.

Art. 14. Délégations.

14.1. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, Administrateurs ou non.

14.2. Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des tâches déterminées à un ou plusieurs mandataires, qu'ils soient Administrateur ou Actionnaire ou non.

Title IV. - Surveillance

Art. 15. Surveillance. Sauf lorsque selon la Loi les comptes annuels de la Société doivent être audités par un réviseur d'entreprises agréé, les comptes annuels de la Société seront contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Title V. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 16. Pouvoirs - Tenue des assemblées générales.

16.1. L'Actionnaire unique exercera tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires par la Section IV §5 de la Loi et ses décisions seront établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux. Dans ce cas et lorsque le terme Actionnaire unique n'est pas expressément mentionné dans les Statuts, toute référence à l'assemblée générale des Actionnaires utilisée dans les Statuts sera interprétée comme une référence à l'Actionnaire unique.

16.2. Au cas où il y aurait plus d'un Actionnaire, les décisions des Actionnaires seront prises en assemblée générale des Actionnaires.

16.3. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement se tenir sans convocation préalable.

16.4. Les assemblées générales des Actionnaires se tiendront à Luxembourg. Tout Actionnaire peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire, à le représenter à une assemblée générale des Actionnaires et à voter en son nom et à sa place.

16.5. Tout Actionnaire peut participer à toute assemblée générale des Actionnaires par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout moyen similaire de communication, permettant à toutes les personnes prenant part à l'assemblée d'être identifiées, et de s'entendre et de se parler. La participation à une assemblée par ce moyen de communication équivaut à une participation en personne à telle assemblée.

16.6. Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des votes exprimés valablement à l'assemblée, sans considération de la portion du capital social présent ou représenté à telle assemblée. Les abstention et votes nuls ne seront pas pris en compte.

16.7. Sous réserve des termes et conditions prévus par la Loi, les Statuts peuvent être modifiés par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée par une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à une assemblée où au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société est présente ou représentée à la première convocation. Lors de la deuxième convocation, la résolution sera adoptée par une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à l'assemblée sans considération de la portion du capital social présent ou représenté à l'assemblée. Les abstention et votes nuls ne seront pas pris en compte. Sauf lorsqu'elles ont un droit de vote, les actions sans droit de vote (y compris les APOR) ne seront pas pris en compte dans le calcul du quorum et de la majorité aux assemblées générales.

16.8. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation le 20 juin à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Title VI. - Exercice social - Répartition des bénéfices

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Répartition des bénéfices.

18.1. Chaque année au 31 décembre un inventaire des actifs et passifs de la Société ainsi que le bilan et le compte des profits et pertes de la Société devront être établis.

Les revenus de la Société, après déduction des frais généraux et des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

Cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera alloué à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée.

La prime d'émission ou toute compte de réserve distribuable peut être distribué aux Actionnaires sur décision de l'assemblée générale des Actionnaires conformément aux dispositions ci-après établies. L'assemblée générale des Actionnaires peut décider d'attribuer un montant quelconque du compte prime d'émission ou compte de réserve distribuable au compte de réserve légale.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise choisie par l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration et peut être payé au lieu et au moment qui auront été déterminés par l'Administrateur Unique ou en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration. L'Administrateur Unique et en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut faire une détermination finale du taux d'échange applicable pour convertir les fonds des dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais impayé sur une Action pendant cinq (5) ans, ne peut pas être réclamé par la suite par les détenteurs de telle Action et sera perdu pour le détenteur de telle Action et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'Actions.

18.2. Sous réserve des dispositions de la Loi et des Statuts, l'assemblée générale des Actionnaires peut décider de déclarer et de payer des dividendes comme suit:

18.2.1 les détenteurs d'APOR ont droit à un dividende cumulatif préférentiel fixe (le "Dividende Cumulatif Préférentiel Fixe d'APOR") au taux annuel de zéro virgule un pour cent (0,1%) par an (sur la base de 365-jours annuels) sur la valeur nominale des APOR et Prime d'Emission d'APOR payées sur de telles APOR, étant entendu que le Dividende Cumulatif Préférentiel Fixe d'APOR est un dividende à payer en priorité aux détenteurs d'APOR dans l'année durant laquelle la Société a réalisé suffisamment de bénéfices;

18.2.2.les détenteurs d'APOR ont droit à un dividende fixe (le "Dividende Fixe d'APOR") au taux annuel de deux virgule neuf pour cent (2,9%) par an (sur la base de 365-jours annuels) de la valeur nominale des APOR et Primes d'Emission d'APOR payées sur de telles APOR;

18.2.3. les détenteurs d'APOR ont droit à un dividende variable (le "Dividende Variable d'APOR") correspondant à quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) du Revenu de l'Investissement Sous-Jacent moins le Dividende Cumulatif Préférentiel Fixe d'APOR et le Dividende Fixe d'APOR tel que calculé sur l'exercice social concerné.

18.2.4. les détenteurs d'Actions Ordinaires Rachetables ont droit à un dividende fixe (le "Dividende Fixe Ordinaire") au taux annuel de trois pour cent (3%) par an sur la valeur nominale des Actions Ordinaires Rachetables;

18.2.5. les détenteurs d'Actions Ordinaires Rachetables ont droit à un dividende variable (le "Dividende Variable Ordinaire") correspondant à un pour cent (1%) du Revenu de l'Investissement Sous-Jacent moins le Dividende Fixe Ordinaire tel que calculé sur l'exercice social concerné.

18.2.6. le solde le cas échéant sera distribué aux détenteurs d' Actions Ordinaires.

18.3. Pour éviter tout doute, tout paiement des dividendes devra s'effectuer proportionnellement au nombre d'Actions détenues par l'Actionnaire.

18.4 La distribution du Dividende Cumulatif Préférentiel Fixe d'APOR, du Dividende Fixe d'APOR, du Dividende Variable d'APOR, du Dividende Fixe Ordinaire et du Dividende Variable Ordinaire peut s'effectuer sous la forme de rachat d'Actions conformément aux Articles 8 et 9 ci-dessus.

18.5. Pour les besoins des Statuts "Investissement Sous-Jacent" signifie toutes valeurs mobilières participatives liées au principal de droit suédois telles qu'é émises par une société à responsabilité limitée de droit suédois dénommée Adelis Equity Partners Fund I AB, souscrites ou acquises par la Société.

18.6. Pour les besoins des Statuts "Revenu de l'Investissement Sous-Jacent" signifie le revenu positif (après impôts) de la Société découlant de l'Investissement Sous-Jacent relatif à tel exercice social conformément aux comptes de la Société préparés suivants les principes comptables généraux acceptés au Grand-Duché de Luxembourg moins (a) les frais relatifs à l'Investissement Sous-Jacent (b) les pertes reportées de la Société relatives à l'Investissement Sous-Jacent et (c) lorsque cela s'applique en cas de future dette d'investissement, une commission d'administration standard du marché déterminée après déduction de (a) et de (b) par l'Administrateur Unique ou en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration.

18.7. L'Administrateur Unique ou en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions des Articles 18.2., 18.3 et 18.4. ci-dessus.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution et Liquidation.

19.1. La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

19.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société ainsi que des frais de liquidation, le paiement du boni de liquidation devra être fait dans l'ordre de priorité suivant:

19.2.1. chacun des détenteurs d'APOR aura droit au paiement des Dividendes Cumulatifs Préférentiels Fixes d'APOR échus mais impayés imputables aux APOR détenues par ce dernier;

19.2.2. chacun des détenteurs d'APOR aura droit au remboursement de la valeur nominale des APOR et de la Prime d'Emission d'APOR payée sur les APOR détenues par ce dernier;

19.2.3. chacun des détenteurs d'Actions Ordinaires Rachetables et d'Actions Ordinaires aura droit au remboursement de la valeur nominale des Actions Ordinaires Rachetables et des Actions Ordinaires détenues par ce dernier;

19.2.4. le surplus final, le cas échéant, sera distribué aux détenteurs d'Actions Ordinaires Rachetables et d'Actions Ordinaires proportionnellement à leur participation.

Title VIII. - Droit applicable

Art. 20. Droit applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Gnaly, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2013. Relation: EAC/2013/10651.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013123945/986.

(130151187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Niel Petroleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 179.859.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of the month of August

Before Maître Paul DECKER, civil law Notary with residence in Luxembourg,

IT APPEARED:

The Luxembourg public limited company NIEL FINANCE & SERVICES S.A., with registered office in L-1249 Luxembourg, 15, Rue du Fort Bourbon, registered at the Luxembourg Trade Register under the number B170.641,

duly represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing professionally in Luxembourg, in virtue of a proxy given on 13 August 2013;

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as state above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a company:

Name - Registered office - Duration - Corporate object - Capital

Art. 1. A public limited company (SA) named "NIEL PETROLEUM S.A." is hereby established.

Art. 2. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be moved within the boundaries of this municipality by decision of the Board of Directors.

If any extraordinary political, economic or social events compromising normal business at the registered office or easy communication with this office from abroad should arise or be imminent, the registered office may be declared to be temporarily moved abroad, without such a measure having any effect on the nationality of the company, which shall remain Luxembourgish despite this temporary transfer of the registered office.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The corporate object of the company shall be acquiring interests in any form in other Luxembourg or foreign companies, and any other form of investment, acquisition by purchase, subscription and any other means, and disposing by sale, exchange or any other means of all manner of transferable securities and cash, as well as the administration, supervision and development of these interests. The company may take part in the establishment and development of any other industrial or commercial company and may provide its assistance to any such company by means of loans, guarantees or other means.

Company business shall also involve the acquisition, management, establishment, registration and filing, promotion, sale, use as part of its business and granting of the use of domain names, intellectual property rights and industrial property rights, in particular copyright, patents, trademarks and brand names, designs and models of any nature.

The company may undertake all manner of real-estate, intangible-property, financial and industrial transactions, commercial or otherwise, related directly or indirectly to its corporate object.

It may lend to or borrow from, with or without interest, companies within its group, and it may issue bonds and other acknowledgements of debt.

It may do business directly or indirectly on its own behalf or on behalf of third parties, alone or in partnership, undertaking any actions liable to support said purpose or the purpose of companies in which it holds an interest.

It may in particular use its funds to create, manage, enhance and settle portfolios comprising all manner of securities from any source, participate in the creation, development and control of any company, acquire by means of contributions, subscriptions, underwriting, call options or any other means, securities and patents of any kind, realizing them by sale, assignment, exchange or any other means, have these interests and patents enhanced, and give companies in which it has an interest any assistance, loans, advances or guarantees.

In general, the company may undertake any business whatsoever that may be required to accomplish or advance its corporate object.

Art. 5. The share capital is set at THIRTY ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000.-) represented by ONE THOUSAND (1000) shares each having a nominal value of THIRTY-ONE EUROS (EUR 31).

The shares may be in a bearer or registered form, at the discretion of the shareholder, with the exception of those shares required by law to be registered.

The holder may choose to have the shares in the company created in single units or certificates representing several shares.

Management - Monitoring

Art. 6. The company shall be managed by a board comprising at least three members, who need not be shareholders. However, if at a general assembly of shareholders the company is found to have only one partner, the board of directors may be limited to a single board member until the next ordinary general meeting after the existence of more than one partner is established.

Board members shall be appointed for a term not exceeding six years. They may be re-elected and removed from office at any time.

If the position of a board member appointed by the general assembly becomes vacant, the remaining board members appointed by the general assembly shall be entitled to fill the position temporarily. In this case, the general assembly shall make a definitive choice at the next meeting.

Art. 7. The board of directors is authorised to undertake all essential or useful actions to achieve the corporate objective, and it shall be competent to handle any matters not reserved for the general assembly by law or these articles of association.

Art. 8. The board of directors shall have full powers to undertake all actions essential for or leading to fulfilment of the corporate object. The board of directors may exercise any powers not expressly reserved by law or these articles of incorporation for the shareholders' assembly.

The board of directors shall elect a chairman from amongst its members. In the absence of the chairman, meetings may be chaired by another board member. The sole board member shall act as de facto chairman.

The board of directors may only validly deliberate and pass resolutions if the majority of its members are present or represented. Any board member may be represented by appointing, in writing or by telegram, fax or email, any other board member as their representative. Board members may not represent more than one of their colleagues.

Absent board members may also vote by letter, telegram, fax or email. In both cases, the absent board member shall be deemed to be present at the meeting.

In exceptional circumstances and following an express decision by the Chairman, board members may participate in a board meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling everybody taking part in the meeting to hear and talk to one another. In this case, the board member using this type of technology shall be deemed to be present at the meeting and may take part in the vote.

The board of directors may pass resolutions validly using circular letters if they are signed and approved in writing by all the board members. This approval may result from one or more separate documents sent in writing or by telegram, fax or email. Resolutions passed under these conditions shall have the same effect as resolutions passed during board meetings. Documents, telegrams, faxes and emails expressing board members' votes shall be attached to the minutes of the meeting.

Decisions of the board of directors shall be taken by a majority of votes. In the event of a tie, the Chairman shall have the casting vote.

Art. 9. The Board may delegate some or all of its powers concerning the daily management and representation of the company regarding such management to one or more board members, directors, managers or other agents, who need not be shareholders.

Art. 10. The company shall be bound by the joint signature of two board members. If a managing director is appointed, the company shall be bound either by the joint signature of two board members, one of whom must be the managing director, or by the signature of the managing director only.

Exceptionally, the sole board member shall have independent signing powers.

Art. 11. The company shall be monitored by one or more statutory auditors ("commissaires aux comptes"), who need not be shareholders, appointed for a term that shall not exceed six years. They may be re-elected and removed from office at any time.

Business year - General assembly

Art. 12. The business year shall run from 1 January to 31 December of each year.

Art. 13. General assemblies shall be convened in accordance with the related legal provisions. Notice need not be served if all shareholders are present or represented, and they acknowledge prior knowledge of the agenda.

The board of directors may decide that, to attend the general assembly, holders of shares must deposit them at least five clear days before the date set for the meeting. All shareholders shall have the right to vote in person or by means of a representative, who need not be a shareholder.

Each share shall entitle the holder to one vote.

Art. 14. A properly constituted meeting of shareholders of the company shall represent all of the company shareholders.

The assembly shall have absolute power to undertake and/or ratify any deed in the interest of the company.

Art. 15. The general assembly shall decide on the allocation and distribution of net profits. The board of directors shall be authorised to pay interim dividends in accordance with the related legal provisions.

Art. 16. The annual general meeting shall be held automatically on the first Monday of June at 2 p.m. at the head office in Luxembourg, or in any other place named in the notice. If this is a public holiday, the meeting shall be held on the next working day.

Art. 17. The Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply throughout, unless overridden by these articles of association.

Transitional provisions

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date these articles of association are signed, and shall end on 31 December 2013.

The first annual ordinary general meeting shall be held in 2014.

Subscription - Payment of capital

The articles of incorporation of the company having been agreed, the aforementioned appearing party agrees to underwrite the shares as follows:

NIEL FINANCE & SERVICES S.A.	1,000 shares
Total:	1,000 shares

The shares have been fully paid up in cash, such that the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (€31,000) is freely available to the company, as it has been proved to the undersigned notary who states it.

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, represented as state above, and representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

- 1) the following persons are appointed directors until the annual general meeting of shareholders to be held in 2016:
 - Mr. Nicolas BOURG, leader of companies, born on 30 July 1971 in Etterbeek (Belgium), residing at L-1421 Luxembourg, 36, rue de Dormans (Grand Duchy of Luxembourg);

- Mr. Laurent FOUCHER, leader of companies, born on 18 August 1965 in Antony (France), residing at CH-1290 Versoix, 96, Route de Suisse (Switzerland); and

- Mr. Jean-Charles CHARKI, leader of companies, born on 13 December 1971 in Paris (France), residing at 75016 Paris, 7, Avenue Milleret De Brou (France).

2) the registered office is fixed at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

3) the following person is appointed statutory auditor ("commissaire aux comptes"):

- The Luxembourg public limited liability company FID-EUROPE INTERNATIONAL S.A., having its registered office at 2a, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under number B 145.543.

The term of his mandate shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in 2016.

Estimate of costs

All of the costs, expenses, remunerations and charges incurred by the company, including as a result of its establishment, come to approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200).

Statements

The notary drawing up this deed hereby acknowledges the existence of the conditions listed in Article 26 of the law on commercial companies, EXPRESSLY confirming the fulfilment thereof.

These articles of incorporation are written in English and followed by a French translation. In case of any discrepancy between these two versions of these articles of incorporation, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze août,

Par devant Maître Paul DECKER, Notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois NIEL FINANCE & SERVICES S.A., établie et ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 15, Rue du Fort Bourbon, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B170.641, représentée par Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration délivrée en date du 13 août 2013;

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a demandé au notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «NIEL PETROLEUM S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans les limites de cette commune sur simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines, de tous droits de propriété intellectuelle et de tous droits de propriété industrielle, notamment de tous droits d'auteur, de tous brevets, de toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que de tous dessins et de tous modèles.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque, à une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion. L'administrateur unique remplira de fait les fonctions de président.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Par exception, l'administrateur unique aura un pouvoir de signature autonome.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présents statuts, et se terminera au 31 décembre 2013.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les actions comme suit:

NIEL FINANCE & SERVICES S.A.	1.000 actions
Total:	1.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'actionnaire unique

La comparante, représentée comme ci-avant et, représentant l'entière du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016:

- M. Nicolas BOURG, dirigeant de sociétés, né le 30 Juillet 1971 à Etterbeek (Belgique), résidant à L-1421 Luxembourg, 36, rue de Dormans (Grand-Duché de Luxembourg);

- M. Laurent FOUCHER, dirigeant de sociétés, né le 18 Août 1965 à Antony (France), résidant à CH-1290 Versoix, 96, Route de Suisse (Suisse); et

- M. Jean-Charles CHARKI, dirigeant de sociétés, né le 13 Décembre 1971 à Paris (France), résidant à 75016 Paris, 7, Avenue Milleret De Brou (France).

2) Le siège social est fixé à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

3) Est nommé commissaire aux comptes:

- La société anonyme de droit luxembourgeois FID-EUROPE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 2a, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.543.

La durée de son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200 EUR).

Déclarations

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Ces statuts sont rédigés en anglais et suivis d'une traduction française. A la demande de la comparante, représentée comme ci-avant et en cas de divergences entre ces deux textes des statuts, le texte anglais devra prévaloir.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2013. Relation: LAC/2013/38708. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013123755/316.

(130150302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

MDG Lux Batiservices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3917 Mondercange, 20A, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 87.284.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Procès verbal de l'assemblée générale de la société MDG Lux Batiservices S.A. tenue au siège de la société en date du 31 juillet 2013

enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro: B 87284

L'an deux mille treize, le 31 juillet à 15 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social de la société sur convocation du liquidateur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel KLEIN, demeurant au 9, rue Emile Zola à F - 54590 HUSSIGNY-GODBRANGE. Sont présents Monsieur Bernard KLEIN, demeurant au 20A, rue de l'Eglise à L - 3917 MONDERCANGE et Mademoiselle Jil KLEIN, demeurant au 20A, rue de l'Eglise à L - 2320 LUXEMBOURG.

Le Président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant:

1. Présentation et approbation du rapport du liquidateur et du rapport du commissaire vérificateur
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur
3. Clôture de la liquidation
4. Conservation des documents sociaux

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, l'ordre du jour est abordé et Monsieur le Président met aux voix les différents points y figurant.

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu les rapport du liquidateur et du Commissaire-vérificateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, et après avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le 22 juillet 2013, présentant un solde créditeur de EUR 487,63, approuve lesdits comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée donne quitus au liquidateur et au Commissaire-vérificateur pour leur gestion et les décharge de leur mandat à compter du 22 juillet 2013, date à laquelle est constatée la clôture de la liquidation.

Troisième résolution

Les administrateurs prononcent alors la clôture de la liquidation et donne tous pouvoirs à Monsieur KLEIN pour effectuer la demande de radiation de la société du registre de commerce des sociétés.

Quatrième résolution

Les administrateurs précisent que les documents sociaux seront conservés pendant une période de 5 ans à l'adresse suivante:

Monsieur Michel KLEIN

9, rue Emile Zola

F - 54590 HUSSIGNY-GODBRANGE

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale est déclarée comme terminée.

En nom de MDG LUX BATISERVICES S.A.

Michel KLEIN

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013123743/46.

(130150395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Securex Luxembourg, Société Anonyme.

Capital social: EUR 260.037,00.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 82.559.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 30 avril 2013

L'assemblée générale ordinaire de la Société a pris en date du 30 avril 2013 les résolutions suivantes:

1. Décision de renouveler le mandat de Monsieur Dominique ROBYNS en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015;

2. Décision de ne pas renouveler le mandat de NV V.Q.O. en tant qu'administrateur de la Société qui s'est donc terminé en date de l'assemblée générale de l'année 2012;

3. Décision de nommer en tant qu'administrateur de la Société, Monsieur Rik VAN QUICKENBORNE né le 18 mars 1950 à Gent (Belgique) et demeurant à B-9270 Laarne (Belgique), 8, Breestraat, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015; et,

4. Décision de nommer en tant qu'administrateur de la Société, la SPRL COURTIN PATRICE, une société privée à responsabilité limitée de droit Belge immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0461044562 et dont le siège social est situé à B-1160 Bruxelles (Belgique), 11, rue Alexis Willem, représentée par Monsieur Patrice COURTIN né le 17 février 1945 à Renaix (Belgique) et demeurant à B-1160 Bruxelles (Belgique), 11, rue Alexis Willem, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2013.

Pour la Société

M. Gérald STEVENS

Référence de publication: 2013123818/26.

(130150251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

KTS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013124287/11.

(130151359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.
